

Augmentation du réseau de haies et du nombre de vergers

Fiche n°2.4
 Priorité : lot 2

1. Description du projet

Ce projet a pour but de planter des haies, arbustes et arbres fruitiers dans un souci d’améliorer le maillage écologique, de développer la faune et la flore et de lutter contre les inondations par ruissellement et coulées boueuses. Cela permettra de favoriser la cohésion sociale via l’organisation de séances de cueillettes, de renforcer la biodiversité en augmentant les zones de nourrissage et de lutter contre le changement climatique en augmentant la surface végétalisée.

En plus de ces plantations, lors de l’aménagement d’espaces publics, des haies vives composées en partie de petits fruitiers pourraient aussi être envisagées systématiquement à la place des classiques charmes et hêtres.

Description du site dans son état actuel

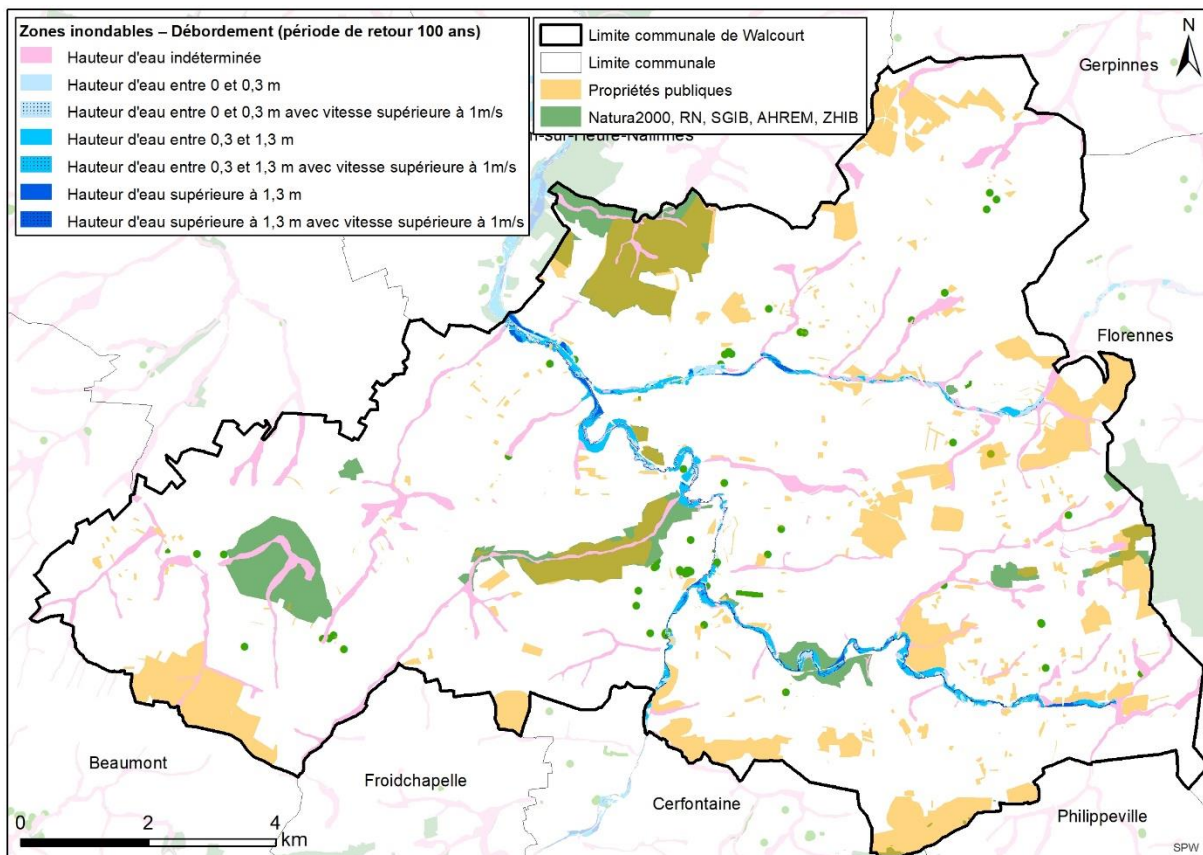


Figure 1 : Localisation des propriétés publiques, de la structure écologique principale et des zones inondables.

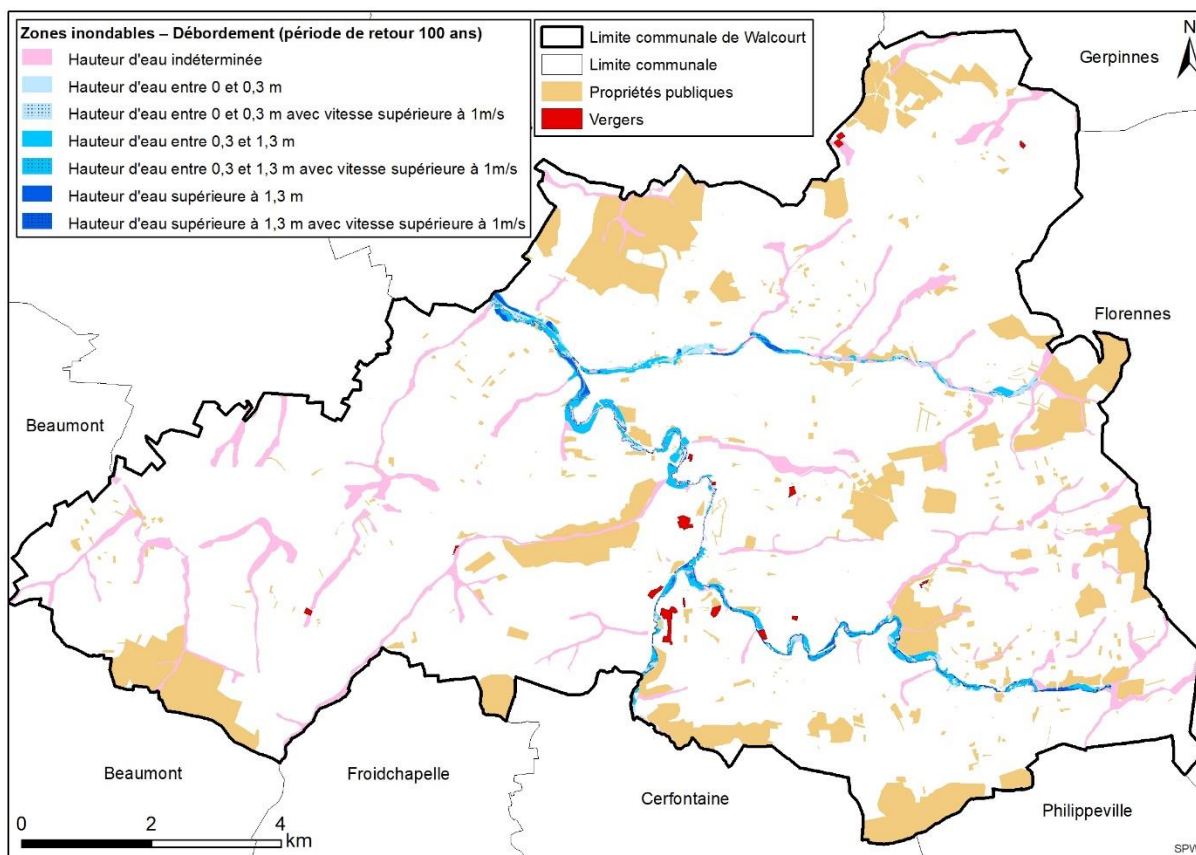


Figure 2 : Localisation des vergers à forte naturalité répertoriés par l'asbl Les Bocages en 2010 (aucun n'est public).

Description des aménagements proposés

Réseau de haies

Les aménagements qui avaient été proposés par le PCDR précédent sont encore pertinents. Une cartographie du réseau de haies existant est nécessaire afin de pouvoir cibler les zones manquant de connexions écologiques. Etablir un état des lieux des haies serait judicieux. Ceci permettrait leur suivi. Cette carte décrivant le réseau de haies devrait être accessible au public. Un travail de plantation de haies est réalisé depuis quelques années. La cartographie de celles-ci est d'autant plus nécessaire.

Les haies pourraient être plantées :

- En remplacement d'autres moyens de délimitation de propriétés n'ayant aucun intérêt pour la biodiversité.
- Entre diverses parcelles agricoles de grandes surfaces afin de mailler davantage le réseau écologique.
- Lors d'aménagements d'espaces publics (végétalisation et délimitations des espaces).
- Dans des zones sujettes à inondation.

Les citoyens pourraient être sensibilisés à l'importance des haies (non seulement les agriculteurs, mais également les particuliers). Il faudrait les encourager à délimiter leurs propriétés par de la végétation et non des murs ou clôtures.

Les haies mixtes sont à privilégier. La période de floraison variant d'une espèce à l'autre, la mixité permettra d'étaler la floraison globale d'une haie et d'optimiser cette ressource utilisée par les pollinisateurs, oiseaux et petits mammifères. De plus, la mixité augmente la résistance aux maladies.

Les plantations de haies sur des parcelles publiques pourraient être faites dans le cadre du programme BiodiverCité. Ce programme donne d'ailleurs la liste d'espèces indigènes conseillées et éligibles au programme¹. Pour obtenir la subvention à la plantation, plusieurs conditions doivent être respectées².

Espèces pour la région du Condroz	Haie libre	Haie taillée
Aubépines, charme, chêne sessile, cognassier, cornouillers, églantier, érable champêtre, framboisier, fusain d'Europe, groseilliers, hêtre commun, houx, néflier, nerprun purgatif, prunellier, ronce, saule blanc, saule des vanniers, saule pourpre, sureau à grappe, sureau noir, troène commun, viorne lantane, viorne obier.		
Saule fragile.		
Bourdaine, cerisier à grappes, châtaignier, chêne pédonculé, érable plane, érable sycomore, frêne, genêt à balais, griottier, lierre commun, merisier, myrobolan, noisetier, poirier commun, pommier sauvage, prunier crèpe, saule à oreillettes, saule à trois étamines, saule cendré, sorbier des oiseleurs.		

Tableau 1 : Liste des espèces indigènes et éligibles au programme BiodiverCité 2022.

Vergers

En 2010, l'asbl Les Bocages a réalisé un travail détaillé sur les vergers de la commune³. L'asbl avait inventorié 35 vergers, dont 16 avaient été décrits de façon pointue. Ces 16 vergers avaient été considérés comme des hotspots de biodiversité. Ce travail pourrait être mis à jour en cartographiant sur SIG l'ensemble des vergers et en les décrivant en fonction de leur potentiel écologique.

Cet inventaire permettrait de définir des zones où des vergers supplémentaires seraient bienvenus. Des zones sensibles au risque d'inondation pourraient être privilégiées. Si des parcelles publiques étaient choisies, les plantations seraient éligibles au programme BiodiverCité, qui fournit une liste détaillée des espèces indigènes propices aux vergers. Il existe aussi les labels « RGF-GBLx »⁴ et « Trad-RGF »⁵ recensant d'anciennes variétés fruitières patrimoniales^{6,7}.

¹ SPW, *BiodiverCité – Vadémécum 2022*.

² Les conditions sont fournies par le SPW, yesweplant.wallonie.be : Je veux planter – Les types de plantation subventionnée.

³ Les Bocages, J-L Coppee, C. Noiret, *Plateforme Espaces Verts – GAL Entre-Sambre-et-Meuse - Inventaire des vergers traditionnels – Année 2009 – Commune de Walcourt, 2010*.

⁴ Ressources Génétiques Fruitières de Gembloux.

Reprend les variétés les plus méritantes : les plus robustes, ayant une bonne tolérance aux maladies, ayant une diversité et originalité en arômes et usages.

⁵ Reprend en majorité des variétés traditionnelles qui présentent un bon compromis d'adaptation, mais qui peuvent parfois être sensibles à certaines maladies.

⁶ Biodimestica – biodimestica.eu : Fruits – Nos anciennes variétés de fruits.

⁷ CRA-W – cra.wallonie.be : Services – Matériel - Ressources génétiques fruitières.

Type	Espèce
Pommiers	Cwastresse, Geneva, Godivert, Grenadier, Gris Braibant, Joseph Mush, La Paix, Président Roulin, Président Van Dievoet, Radoux, Reinette de Blenheim, reinette de Flandres, Reinette de Waleffe, Reinette Dubois, Reinette Evagil, Reinette Hernaut, Transparente de Lesdain.
Poirier	Beurré Dilly, Bronzé d'Enghien, Madame Grégoire, Poire de Gros, Précoce Henin, Saint-Mathieu.
Pruniers	Belle de Thuin, Prune de Prince, Sainte-Catherine, Wignon.
Griottiers	Griotte de Schaerbeek.
Cerisiers	Bigarreau Ghijssen, Bigarreau Helshoven.

Tableau 2 : Listes des variétés anciennes éligibles au programme BiodiverCité 2022 pour les vergers.

Synthèse

Les initiatives proposées sont :

- **Sensibiliser** la population aux bienfaits des haies, aussi bien les agriculteurs que les particuliers.
- **Cartographier**, géoréférencer et décrire le réseau de haie et les vergers (sur SIG).
- Privilégier des haies de **fruitiers** plutôt que les traditionnels charmes et hêtres.
- Privilégier les **haies mixtes**.
- Planter les **espèces indigènes et les variétés anciennes** préconisées par le programme de subsides BiodiverCité.

2. Justification du projet

Le territoire de Walcourt possède une très grande part de sa superficie dédiée à l'agriculture. La part de surface forestière y est assez faible (14% contre 20% de moyenne wallonne). Le maillage écologique de la commune est assez faible : moins d'un pourcent de surface naturelle protégée sur le territoire (réserves naturelles, zones Natura 2000, et zone humide d'intérêt biologique).

De plus, la Wallonie établit chaque année des indicateurs pour les quatre composants de l'environnement (air, eau, sol et milieu naturel). Les indicateurs du milieu naturel sont les plus mauvais et les seuls à être en voie de dégradation. Il y a une urgence à enrayer la dégradation des milieux naturels et à les développer.

Lors des réunions citoyennes, les habitants ont noté la destruction progressive d'habitats propices à la biodiversité, avec notamment la disparition, le manque d'entretien, ou tout simplement le manque de haies sur le territoire, ainsi que les déboisements. Augmenter le nombre de haies et de vergers dans la commune permettra d'enrayer ce phénomène, de renforcer le maillage vert, de développer la biodiversité, et d'augmenter la végétalisation des espaces. Les effets attendus sont :

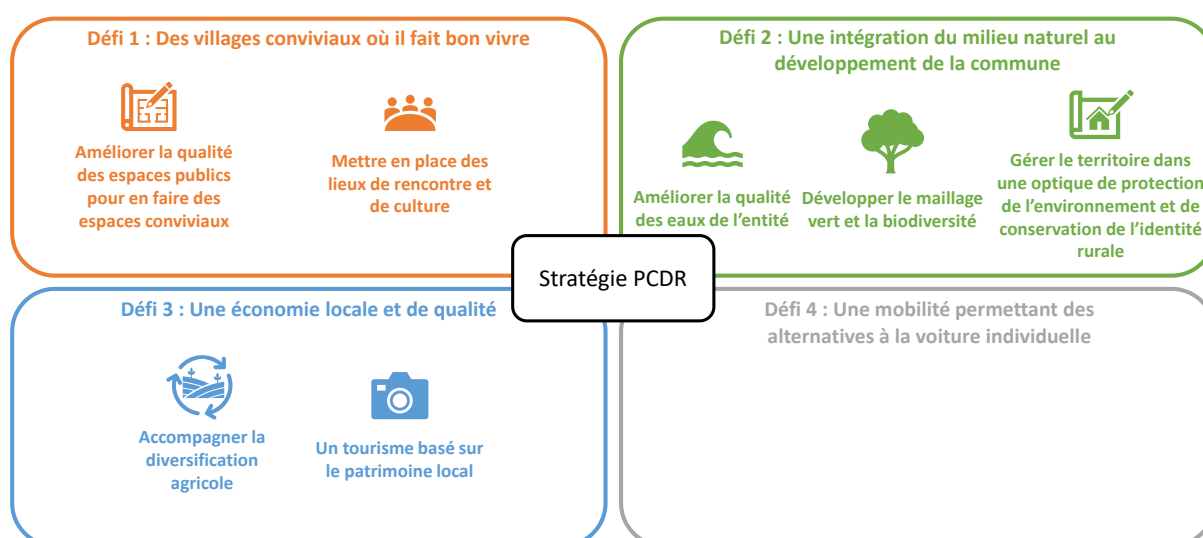
- L'amélioration du cadre de vie.
- L'augmentation de la biodiversité.
- Le renforcement du maillage écologique.
- La sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie.
- La gestion active des sites naturels.

- La valorisation et la protection de la nature et du paysage.
- La pérennisation de l'activité touristique.
- Susciter l'intérêt des habitants pour leur patrimoine et sa préservation.
- L'augmentation des échanges et de la convivialité.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.3 : Aménagement d'une Maison rurale à Clermont
- Fiche 1.4 : Aménagement ou réhabilitation des sentiers, balisage et entretien de ceux-ci
- Fiche 2.1 : Aménagement de la future réserve naturelle des Quairelles
- Fiche 3.16 : Création d'une équipe d'ouvriers communaux équipés pour l'entretien et la plantation de haies et de vergers

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'amélioration du cadre de vie	x	x	
L'augmentation de la biodiversité		x	
Le renforcement du maillage écologique	x	x	
La sensibilisation de la population à l'environnement et à son cadre de vie	x	x	
La gestion active des sites naturels	x	x	x
Valorisation et protection de la nature et du paysage	x	x	
La pérennisation de l'activité touristique	x	x	x
Susciter l'intérêt des habitants pour leur patrimoine et sa préservation	x	x	x
L'augmentation des échanges et de la convivialité	x		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Walcourt
Périmètre d'intervention	Les périmètres d'intervention doivent être définis et validés par les éco-conseillers
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet vise à valoriser le maillage écologique du territoire et propose de mettre en œuvre des actions pour enrichir la flore, et par conséquent la faune, au sein du territoire communal.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Les plantations projetées restent cohérentes avec le caractère rural de la commune et contribuent à valoriser et préserver les paysages de la commune.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale L'action favorise les échanges entre les habitants (par ex. chantiers participatifs) et visent à préserver le patrimoine de la commune (variétés fruitières anciennes, savoir-faire quant à l'entretien des haies, etc.)</p>
Cadre légal	/
Statut de propriété	Propriétés privées, communales et régionales

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Parties prenantes et porteurs de projet

- CLDR
- Administration communale
- Natagora (souhait de la ville)
- Agriculteurs
- Habitants au sens large
- Associations
- Bénévoles du PCDN

Pistes de financement

- SPW : BiodiverCité, Développement Rural, Espaces Verts
- Commune

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Acteurs qualifiés à mobiliser pour la description des haies et vergers, parmi lesquels les éco-conseillers
- Acteurs qualifiés à mobiliser pour la cartographie.

État du dossier

- Le projet a fait l'objet de réflexion au niveau de la CLDR et du Collège communal.
- Le PCDR précédent comportait un projet très semblable.
- Des initiatives de plantations sont en cours et menées par la commune.
- BiodiverCité

Programme des travaux

Le projet vise à :

- Renforcer le maillage écologique.
- Ajouter des zones tampon lors d'inondations / coulées boueuses.

Planification

- Phase 1 :
 - Inventaire du réseau de haies et des vergers : mise à jour, localisation et description.
 - Réalisation d'une cartographie accessible à tous (lecture simple).
- Phase 2 :
 - Etude basée sur la carte nouvellement créée et les contraintes du territoire (zones inondables, propriétés publiques, etc.)
 - Établissement des zones propices à la plantation de haies et à la création de vergers.
- Phase 3 :
 - Concertation avec les acteurs concernés pour définir au cas par cas les opérations de plantations.
 - Réalisation d'un dossier de demande de subsides si les conditions sont propices.
- Phase 4 :
 - Plantations.
- Phase 5 :
 - Entretien.

Démarches administratives à réaliser

- Désignation d'un auteur de projet (inventaires) si la tâche n'est pas effectuée par la commune.
- Demande potentielle de subsides.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Suivi des réseaux inventoriés
- Entretien des plantations.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Indicateur	Valeur cible ⁸	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de mètre courant de haie planté	En zone d'habitat et d'habitat à caractère rural : Minimum 20 m/an En zone agricole, par tronçon de minimum 20 m : Minimum 100 m/an	Une fois l'inventaire réalisé, un suivi sera possible.
Nombre d'arbre et arbuste fruitier planté	Entre 15 et 200 arbres par an et par bénéficiaire	Une fois l'inventaire réalisé, un suivi sera possible.

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'espèces faunistiques et floristiques	Augmentation des espèces cibles et indicatrices	Rapport de comptage faune et flore.

⁸ Ces valeurs sont les minima permettant de prétendre à la subvention plantation pour chaque haie et chaque verger.